

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2021/16/OCS-FICS
Mars 2021

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations, à l'étape 3, sur l'Avant-projet d'orientations sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques (Révision des Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques - CXG 38-2001)**

DATE LIMITE: 30 avril 2021

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter au document [CX/FICS 21/25/5](#).

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations, à l'étape 3, sur **l'Avant-projet d'orientations sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques (Révision de CXG 38-2001)** (Annexe I et ses annexes) qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.
3. Les observations devraient prendre en compte les conclusions et les recommandations établies aux paragraphes 17-22 du document [CX/FICS 21/25/5](#).
4. Les observations sont demandées uniquement sur le texte révisé qui figure en *italique* et souligné.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
6. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
7. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
8. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>
9. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.